



CEREMONIE REPUBLICAINE AU COLLEGE JULES VALLES

Vendredi 4 novembre en fin d'après-midi, les anciens élèves étaient invités au collège pour la remise des diplômes dans le cadre de la cérémonie républicaine.

Instituée dans le cadre de la loi de refondation de l'École de la République, cette cérémonie rassemble la communauté éducative, des élus du territoire – maire, conseillers départementaux, etc. – et les partenaires réguliers du collège autour des élèves qui ont achevé leur parcours scolaire commun. Elle permet de rappeler le rôle essentiel de l'École dans la République et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme.

Michel CHAPUIS, maire du Puy en Velay a honoré de sa présence cette première cérémonie.

Moment symbolique, l'obtention du diplôme national du brevet ponctue la fin de la scolarité commune à tous les collégiens avant qu'ils n'entrent dans une autre phase de leur scolarité, plus spécifique. Il convient de valoriser cette étape importante dont les fondements sont renouvelés à partir de la session 2017 : nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, nouvelles modalités d'attribution, nouvelles épreuves. Par ailleurs, le certificat de formation générale atteste, pour les élèves qui ont rencontré des difficultés dans les apprentissages scolaires, qu'ils disposent d'aptitudes utiles pour leur démarche d'insertion.

Le principal a particulièrement félicité les élèves ayant obtenu leur DELF (Diplôme d'Étude en Langue française). Ces jeunes au parcours de vie déjà bien difficile ont montré leur capacité d'intégration. Leur volonté et leur engagement sont à souligner. Ils ont bénéficié d'un dispositif d'enseignement de français langue étrangère.

Les résultats du collège Jules Vallès

Brevet

139 admis sur 150 présents soit un taux de réussite de 92,7 % (moyenne départementale : 92,3 % - académique : 89,8 % - national 87,3 %). Ce taux est en hausse de 2 points par rapport à la session de 2015.

A noter 2 élèves suivant l'enseignement français langue étrangère ont obtenu le DNB série professionnelle avec mention AB (ce qui est remarquable pour des jeunes qui ne parlaient pas français il y a deux ans)

Mentions TB : 17 – B : 32 et AB : 53 soit un taux de mention de 74,4 % (moyenne académique : 62,8 %). En 2015, le taux de mention pour le collège était de 62,3 %.

CFG : 10 admis (100 %)

DELF : 12 admis (niveau A1 : 3 niveau A2 : 9)